



## SERVICE CIVIQUE

### DÉFINITION

Le service civique est un dispositif français d'encouragement à l'engagement citoyen.

L'objectif du service civique est de mobiliser les jeunes sur les défis sociaux et environnementaux, de leur proposer un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, en s'impliquant sur un projet collectif, au service de la population et en relation directe avec elle.



Engagement citoyen



Développement personnel



Cohesion sociale

### LE PUBLIC

**Jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplômes**

**Jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap**

### Aide

Pendant toute la durée de du contrat :

- Le volontaire touche 619,83 euros nets tous les mois
- Cette indemnité est prise en charge par l'État à hauteur de 496,93€
- auxquels l'organisme d'accueil ajoute 114,85€.

### QUELLES ENTREPRISES ?

Le Service Civique s'effectue exclusivement au sein d'organismes à but non lucratif ou de droit public qui en font la demande : associations, fondations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'État, syndicats, entreprises solidaires d'utilité sociale, etc.

Pour accueillir un volontaire, il faut soit demander un agrément individuel sur le site du Service Civique, soit bénéficier de l'agrément collectif d'une union ou d'une fédération.

➡\* Pour aller plus loin sur [travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr)

➡\* [Les mesures pour l'emploi des jeunes](#)